

Le joli mois de mai

Les conquêtes sociales issues du Mouvement de mai 1968 (Accords de Grenelle)

Augmentation de 35 % du SMIG à 600 francs par mois, remplacement du SMIG par le SMIC (indexation sur la hausse des prix et la hausse salaire moyen)

Augmentation de 10 % des salaires (les salaires en 1968, année de Grenelle
http://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1970_num_14_1_1962

Création de la section syndicale d'entreprise (loi du 27 décembre 1968)

Quatrième semaine de congés payés

Mensualisation du versement des salaires.

Relance de la négociation collective et articulation entre l'accord et la loi

progression du nombre d'accords d'entreprise

droit à la formation professionnelle continue

diminution de la durée réelle du travail au cours des années 70 (la durée réelle se rapproche de la durée légale - 40 heures)